

**NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES**  
(Article 107 Loi NOTRe)

Le compte administratif 2018 présente toutes les informations obligatoires prévues par le législateur.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	1 196,76 €
011	Charges à caractère général	24 490,53 €			
6067	Fournitures scolaires	20 000,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	1 185,00 €
6068	Autres matériels et fournitures	3 205,00 €	7085	Cotisations et souscription	1 185,00 €
6063	Petits équipements	1 076,91 €			
6182	Documentation Gnle et Technique	208,62 €	74	Dotations	23 350,00 €
624	Transport	- €	7474	Participation des communes du GFP	23 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 124,60 €	77	Produits exceptionnels	1 511,03 €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	124,10 €	7713	Libéralités reçues	1 274,00 €
656	Bourses et prix	1 000,50 €	7718	Divers	237,03 €
67	Charges exceptionnelles				
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 615,13 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 046,03 €</b>

Le résultat cumulé de l'exercice se décompose comme suit :

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	25 615,13	26 046,03
Résultat 2018		430,90
Résultat antérieur reporté (002)		1 196,76
<b>Résultat de clôture 2018</b>		<b>1 627,66</b>
Restes à réaliser		
<b>Résultat 2018</b>		<b>1 627,66</b>

Le résultat sera affecté en recette de fonctionnement sur le budget 2019.

FAIT A SAINT MANDRIER, le 26 Mars 2019.



Le Président,

Gilles VINCENT

pour le Maire, par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint